

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil-vingt-deux, le quatre février à 18heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 31/01/2022

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P.,
Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

Absents : Mrs LESBROS JM., DROGOUL- SPANU D. et JACOMET M..

Objet : Adhésion au service commun d'Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la CCAPV – nouvelle convention

Exposé

Par délibération en date du 30 novembre 2021, le conseil communautaire de la CCAPV a adopté à l'unanimité, la nouvelle configuration du service commun des Autorisations du Droit des Sols (ADS) proposé par la Communauté de Communes. Ces modifications, entérinées en commission ADS de la CCAPV du 9 novembre 2021, ont trait à :

- La mise à disposition d'un téléservice (portail citoyen) pour la saisine par voie électronique des demandes d'urbanisme pour l'ensemble des communes de la CCAPV

- La modification des coefficients de pondération permettant la facturation des actes instruits par le service
- La modification du contenu de la convention précisant les missions de chaque entité signataire ainsi que les modalités financières

Pour ce faire, une nouvelle convention, à deux options (option : outil SVE, option 2 : instruction des ADS) entre la commune et la CCAPV doit intervenir.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADHERER** à l'option 1 (SVE) **ET** à l'option 2 (instruction) du service commun d'Autorisations du Droit des Sols de la CCAPV ;
- **D'ADOPTER** la nouvelle convention de service commun à intervenir entre la Commune et la Communauté de Communes ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention. à intervenir et tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

RF
Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 11/02/2022
004-210400909-20220204-DE_2022_007-DE

Approuvé à l'unanimité des membres présents.



André PESCE
Maire de LE FUGERET

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus